ATConf/7-WP/212
16/11/26

SEPTIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN (ATCONF/7)

Montréal (siège), 16 – 20 novembre 2026

Point 1 : Tour d'horizon des faits nouveaux dans le domaine du transport aérien
1.2 : Le transport aérien vu par le plan stratégique à long terme de l'OACI : propulser l'aviation à l'horizon 2050

PROJET DE RAPPORT

26-2792

Point 1 : Tour d'horizon des faits nouveaux dans le domaine du transport aérien

Point 1.2 : Le transport aérien vu par le plan stratégique à long terme de l'OACI : propulser l'aviation à l'horizon 2050

Note : La Conférence a examiné ce point en deux parties : **A) Travailleurs de l'aviation** *et* **B) Renforcement des capacités.**

Partie A : Travailleurs de l'aviation

1.2.1 DOCUMENTATION

1.2.1.1 Dans la note de travail WP/62, présentée par la République dominicaine, l'Airport Services Association (ASA World), la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA), la Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne (IFATCA) et la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), avec le parrainage d'Oman et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), il est souligné que la durabilité sociale fait partie intégrante de la durabilité de l'aviation et qu'elle contribue grandement à la connectivité mondiale, au développement économique et à la résilience du secteur. La note met en exergue l'importance des qualifications des travailleurs de l'aviation et du soutien qui leur est apporté, notamment dans le contexte des technologies émergentes, et plaide en faveur de l'institutionnalisation de la durabilité sociale dans les travaux de l'OACI par le renforcement de la coopération avec l'OIT. La Conférence est invitée à appuyer le renouvellement et, le cas échéant, l'amendement de l'Accord OACI-OIT, à promouvoir la poursuite des consultations entre les secrétariats des deux organismes, à veiller à ce que l'accord renouvelé permette des avancées eu égard aux priorités et aux domaines d'intérêt commun convenus, et à demander à l'OACI d'élaborer des orientations en matière de durabilité sociale à l'intention des États, conformément à l'objectif stratégique *Aucun pays laissé de côté* (NCLB).

1.2.1.2 La note de travail WP/69, présentée par l'Italie au nom de l'Union européenne (UE), ses États membres et d'autres États membres de la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC), porte sur la transformation des emplois dans le secteur de l'aviation et des compétences qu'ils requièrent par l'automatisation, l'intelligence artificielle, la numérisation, la robotique, ainsi que la mise en place de tours de télécontrôle et les systèmes d'aéronef sans équipage. La note décrit le passage à la supervision de systèmes automatisés et à la prise de décisions fondée sur des données, ainsi que les risques liés à la pénurie de compétences et à une dépendance excessive envers l'automatisation. Les auteurs de la note mettent l'accent sur la nécessité de la formation continue, du recyclage et de la mise à niveau des compétences, de conditions de travail décentes, d'un dialogue social efficace et d'un milieu de travail sécuritaire pour attirer et retenir les professionnels de l'aviation. La Conférence a été invitée à encourager l'OACI à recenser les besoins futurs en matière de compétences et de formation dans le cadre du programme « Prochaine génération de professionnels de l'aviation » (NGAP) et à renforcer sa coopération avec l'OIT afin de promouvoir le travail décent et durable dans le secteur de l'aviation.

1.2.1.3 Dans la note de travail WP/113, Oman, l'ITF, l'IFALPA, l'IFATCA et l'OIT font valoir que la promotion de la participation et de l'autonomisation des femmes au sein des effectifs du secteur de l'aviation contribue grandement à pérenniser les effectifs, à assurer une croissance inclusive et à réaliser le Plan stratégique 2026-2050 de l'OACI ainsi que les Objectifs de développement durable des Nations

Unies. La note fait ressortir les obstacles persistants au recrutement, à la rétention et à la promotion des femmes dans le secteur de l'aviation, ainsi que le rôle complémentaire du recrutement, de la rétention et du développement dans les efforts visant à favoriser la participation des femmes. La Conférence est invitée à réaffirmer l'importance de l'égalité des sexes et de la participation des femmes dans l'aviation, à encourager les États membres et le secteur à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes tout au long du cycle d'emploi, à soutenir l'étude de référence de l'OACI sur les femmes dans l'aviation mondiale et la traduction de ses conclusions en orientations pratiques, en actions mesurables et en indicateurs, et à assurer une véritable participation des travailleuses de l'aviation et de leurs organisations représentatives à la mise en œuvre des initiatives découlant de cette étude et des travaux connexes en matière d'égalité entre les sexes.

1.2.1.4 La note de travail WP/41, présentée par la Thaïlande, souligne la nécessité de mieux articuler le développement des technologies aéronautiques émergentes avec la planification des effectifs et la formation, notamment par l'harmonisation de la politique de l'OACI en matière d'innovation et de la stratégie NGAP. Faisant fond sur l'expérience de la Thaïlande en matière de dispositif d'expérimentation réglementaire pour les systèmes d'aéronefs non habités (UAS), la note met l'accent sur la formation pratique et la coordination intersectorielle afin de renforcer la supervision réglementaire. Elle invite la Conférence à exhorter les États à élaborer des stratégies en matière de main-d'œuvre et des programmes de formation parallèlement à la réglementation relative aux technologies émergentes, et à demander à l'OACI d'élaborer des activités de formation spécialisées, des orientations relatives aux compétences et des outils de partage des connaissances, tout en établissant un lien stratégique entre la politique de l'OACI en matière d'innovation et la stratégie NGAP.

1.2.1.5 La note de travail WP/114, présentée par l'OIT, l'Association du transport aérien international (IATA), l'ITF, l'IFATCA, l'IFALPA et ASA World, appelle à un renforcement de la collaboration entre l'OACI et l'OIT afin de promouvoir la pérennité de la main-d'œuvre et la cohérence des politiques en faveur du développement durable du transport aérien international. S'appuyant sur les principes sociaux et du travail adoptés lors des précédentes Conférences mondiales de transport aérien ainsi que sur les conclusions et recommandations relatives à l'aviation civile présentées par l'OIT en 2023, la note plaide en faveur du renouvellement de l'Accord OACI-OIT et d'un renforcement de la coopération entre les deux organismes. La Conférence est invitée à demander aux États membres de réaffirmer les principes et recommandations relatifs aux questions sociales et au travail et de faire fond sur ces principes et recommandations, à demander à l'OACI d'accorder une priorité élevée au renouvellement de l'Accord OACI-OIT, y compris l'élaboration d'un plan de travail conjoint, et à autoriser l'OACI à collaborer avec l'OIT sur les questions relatives à la pérennité des effectifs, notamment le recrutement et la rétention, la planification d'une transition juste, et la sécurité et la santé au travail.

1.2.2 **ANALYSE**

1.2.2.1 Dans son examen des notes de travail WP/62, WP/69, WP/113, WP/41 et WP/114, la Conférence aborde la question de la pérennité des effectifs, considérée comme un facteur important pour garantir un secteur aérien sûr, sécurisé, durable et résilient. Les délégations soulignent l'importance de l'attraction et de la rétention, de l'égalité des sexes, de l'inclusion sociale et de l'adaptation aux évolutions technologiques pour favoriser la solidité et la résilience des effectifs dans le secteur de l'aviation.

1.2.2.2 La Conférence examine l'incidence de l'automatisation, de l'intelligence artificielle, de la numérisation et des technologies aéronautiques émergentes sur les besoins en main-d'œuvre et les compétences qui seront requises dans l'ensemble du secteur. Les participants se déclarent favorables au

renforcement des liens entre la planification des effectifs, l'éducation, la formation et le développement des compétences, d'une part, et l'innovation technologique, d'autre part, notamment afin de favoriser le déploiement sécuritaire et efficace des technologies aéronautiques émergentes. Les délégations soulignent que la planification des effectifs, l'éducation, la formation et le développement des compétences devraient évoluer parallèlement à l'innovation technologique et au déploiement des technologies aéronautiques émergentes.

1.2.2.3 La Conférence se penche sur la question de la coopération entre l'OACI, l'OIT, les États, le secteur, les organisations syndicales et d'autres parties prenantes en vue de renforcer la pérennité des effectifs, le développement du capital humain et la préparation de la main-d'œuvre de demain. Si plusieurs délégations se prononcent en faveur d'une coopération continue et renforcée entre l'OACI et l'OIT, certaines soulignent toutefois l'importance de maintenir une distinction nette entre les mandats et les responsabilités de chaque organisme.

1.2.2.4 La Conférence examine également la nécessité de prendre des mesures appropriées pour attirer des femmes dans le secteur de l'aviation, les retenir et les perfectionner, ainsi que pour lever les obstacles qui entravent leur participation et leur promotion dans l'ensemble du secteur. Les délégations conviennent qu'il est important d'accroître constamment la représentation des femmes dans l'aviation pour assurer la pérennité des effectifs du secteur et se disent favorables à la promotion de l'égalité des chances pour les femmes dans le secteur.

1.2.2.5 La Conférence prend acte de la note d'information WP/146 présentée par le Kazakhstan et de la note d'information WP/189 présentée par l'ITF.

1.2.3 **CONCLUSION**

1.2.3.1 Sur la base de la documentation examinée et des délibérations tenues dans le cadre du point 1.2 de l'ordre du jour, la Conférence formule les conclusions suivantes :

a) la pérennité des effectifs, notamment l'attraction et la rétention, l'égalité des sexes, l'inclusion sociale, les principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que l'adaptation aux évolutions technologiques, est importante afin que le secteur de l'aviation soit sûr, sécurisé, résilient et durable ;

b) la planification des effectifs, l'éducation, la formation et le développement des compétences devraient évoluer parallèlement à l'innovation technologique et au déploiement des technologies aéronautiques émergentes afin de renforcer la pérennité des effectifs et leur préparation pour l'avenir ;

c) la poursuite et le renforcement de la coopération entre les États, l'OACI, l'OIT, le secteur et les autres parties prenantes, dans le respect de leurs mandats et responsabilités respectifs, restent importants pour renforcer la pérennité des effectifs, le développement du capital humain et la préparation de la main-d'œuvre future dans l'ensemble du secteur de l'aviation ;

d) il est important que les femmes soient de plus en plus représentées en aviation pour assurer la pérennité de la main-d'œuvre future de ce secteur, et il conviendrait

d'intensifier les efforts visant à y mettre en place des politiques et des mécanismes appropriés pour attirer des femmes, les retenir et les perfectionner ;

e) l'OACI devrait envisager de renouveler le protocole d'entente entre l'OACI et l'OIT afin que la coopération et la collaboration entre ces deux organismes apparentés des Nations Unies se poursuivent.

1.2.4 **RECOMMANDATION**

Recommandation 1.2/1 : Le transport aérien vu par le plan stratégique à long terme de l'OACI : propulser l'aviation à l'horizon 2050 – Travailleurs de l'aviation

La Conférence recommande :

a) que les États et les parties prenantes du secteur de l'aviation veillent à ce que la planification, la formation et le perfectionnement de ses effectifs évoluent parallèlement à l'innovation technologique, à l'automatisation et au déploiement de l'intelligence artificielle et des technologies aéronautiques émergentes, notamment par le biais d'un recyclage et d'un perfectionnement professionnels continus, ainsi que par la préservation des compétences humaines essentielles et de la supervision humaine effective ;

b) que les femmes soient de plus en plus représentées en aviation pour assurer la pérennité de la main-d'œuvre future de ce secteur, et d'intensifier les efforts visant à mettre en place dans le secteur des politiques et des mécanismes appropriés pour attirer des femmes, les retenir et les perfectionner ;

c) que les États et les parties prenantes du secteur de l'aviation renforcent leur coopération afin d'attirer, de retenir et de perfectionner une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée, inclusive et résiliente dans le secteur, en prenant des mesures favorisant l'inclusion sociale et en tenant compte des cadres juridiques, institutionnels et réglementaires nationaux ;

d) que l'OACI renforce le cadre mondial de développement des ressources humaines afin d'assurer la préparation à l'horizon 2050, notamment en intensifiant la coopération avec les États, l'OIT et les parties prenantes concernées du secteur de l'aviation, dans le respect de leurs mandats et responsabilités respectifs.

Partie B : Renforcement des capacités

1.2.5 DOCUMENTATION

1.2.5.1 La note de travail WP/39, présentée par la Chine, met en exergue la pénurie mondiale de personnel de réglementation dans l'aviation civile, ainsi que les lacunes dans l'évaluation des besoins en formation par les États, en particulier dans les pays en développement. La Chine y décrit la formation spécialisée en aviation qu'elle a assurée à plus de 2 000 participants de plus de 30 pays sur une période de trois ans, en complément du système mondial de formation de l'OACI. Elle y souligne également la nécessité de renforcer l'évaluation et la communication des besoins nationaux en matière de formation afin de mieux adapter les programmes de formation à la demande et de soutenir le renforcement des capacités des instances de réglementation de l'aviation civile à l'échelle mondiale. La Conférence est invitée à demander à l'OACI de mettre en place un mécanisme mondial permettant d'évaluer et de communiquer les besoins en matière de formation ainsi que de diffuser les bonnes pratiques dans le cadre de l'objectif stratégique *Aucun pays laissé de côté* et du programme NGAP, et d'encourager les États, les organisations régionales et les établissements de formation à renforcer leurs partenariats et les capacités afin de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI.

1.2.5.2 La note de travail WP/63, présentée par la République dominicaine, ASA World, l'IFALPA, l'IFATCA et l'ITF avec le parrainage d'Oman, met en relief les problèmes liés au recrutement et à la rétention de professionnels de l'aviation, notamment les déficits de compétences, la fragmentation des filières de formation menant à l'emploi, les perspectives limitées d'avancement et les obstacles à l'inclusion. La note souligne la nécessité d'intégrer la planification des effectifs, le perfectionnement et les filières professionnelles inclusives dans les stratégies nationales de développement de l'aviation et de développement économique, en s'appuyant sur un dialogue social structuré entre les pouvoirs publics, le secteur privé, les établissements d'enseignement et les organisations représentant le personnel. La Conférence est invitée à reconnaître que le développement de la main-d'œuvre constitue un facteur clé de la croissance durable du secteur aérien, à encourager les États à intégrer le dialogue social dans leurs stratégies nationales en matière d'aviation et d'investissement, conformément aux objectifs du programme NGAP de l'OACI, et à renforcer la coopération entre l'OACI, l'OIT et les autres parties prenantes afin de coordonner et d'améliorer les filières professionnelles et les conditions de travail.

1.2.5.3 La note WP/57, présentée par l'Indonésie, souligne qu'il importe de développer le capital humain dans le domaine de l'aviation parallèlement aux infrastructures physiques et numériques, afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre, de tenir compte de l'évolution des besoins en compétences et de pallier les inégalités en matière de capacités de formation. Faisant fond sur l'expérience du Garuda Indonesia Training Center, la note propose une approche intégrée combinant formation axée sur les compétences et formation basée sur des données probantes, développement du leadership, formation à la maintenance, facteurs humains, gestion de la sécurité et éducation à la durabilité, le tout soutenu par des partenariats entre les organismes de réglementation, les entreprises de transport aérien, les organismes de formation, le milieu universitaire et les fournisseurs de technologies. La Conférence est invitée à encourager les États à incorporer le développement du personnel dans la planification des investissements dans l'aviation, à promouvoir les partenariats avec le secteur ainsi que des systèmes de formation adaptables, et à convier l'OACI à faciliter la mise en commun de connaissances à l'échelle internationale, à diffuser les bonnes pratiques et à fournir des orientations ainsi qu'un soutien au renforcement des capacités afin de consolider les compétences et la résilience du personnel de l'aviation.

1.2.5.4 La note WP/66, présentée par l'Italie au nom de l'Union européenne (UE), de ses États membres et d'autres États membres de la CEAC, met en évidence les pénuries croissantes de main-d'œuvre dans le secteur de l'aviation et la baisse de son attractivité en tant que choix de carrière, en partie en raison des préoccupations entourant ses incidences sur l'environnement et sa durabilité. Faisant fond sur la campagne portugaise « Tes ailes commencent ici », qui mobilise les acteurs de l'aviation et les établissements d'enseignement afin de promouvoir les métiers de l'aviation, la note propose un cadre d'initiative concertée visant à attirer et à former la prochaine génération de professionnels de l'aviation par des activités de sensibilisation précoce, une action éducative et des possibilités de faire connaître les métiers, auprès de tous. La Conférence est invitée à demander à l'OACI de faire progresser sa stratégie relative à la prochaine génération de professionnels de l'aviation, d'établir une plateforme publique permettant de faire connaître les initiatives nationales concluantes, et d'encourager les États à introduire des mesures incitatives pour attirer les talents et renforcer la résilience à long terme du personnel de l'aviation.

1.2.5.5 Dans la note WP/44, le Japon souligne qu'il importe de soutenir le renforcement des capacités pour combler les lacunes en matière de capacités entre les États et faire progresser l'objectif stratégique « Aucun pays laissé de côté » de l'OACI. Il souligne qu'il est nécessaire de rendre les activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'aviation plus visibles, et de renforcer l'échange d'informations en la matière ainsi que la coordination de ces activités, afin d'améliorer la transparence, de favoriser les partenariats, de recenser les besoins non satisfaits et de rendre l'assistance à la mise en œuvre plus effective. La note présente aussi l'expérience du Japon visant à dresser un inventaire volontaire des activités de renforcement des capacités et indique que de tels dispositifs peuvent constituer un moyen concret d'améliorer la coordination et la visibilité des activités de soutien à la mise en œuvre. La Conférence est invitée à reconnaître l'importance du soutien au renforcement des capacités, à encourager les États, les organisations internationales et les partenaires de développement à renforcer et à étendre ce soutien, tout en rehaussant la visibilité et la coordination de ces efforts, et à demander à l'OACI de continuer d'étudier des approches concrètes pour améliorer la coordination et la visibilité des activités de renforcement des capacités.

1.2.5.6 La note WP/13, présentée par Oman au nom de l'Organisation arabe de l'aviation civile (OAAC), propose de créer un cursus de formation dans le domaine du transport aérien international (IATTT), sous l'égide de l'OACI, afin de combler les lacunes en matière de formation spécialisée et de réduire les disparités concernant les savoir-faire entre les autorités du transport aérien des États membres. Le programme propose une formation normalisée et progressive dans les domaines suivants : droit aérien international, économie du transport aérien, négociation d'accords sur les services aériens, concurrence, permis de vol, ainsi que protection des passagers et du fret aérien, le tout encadré par des qualifications reconnues à l'échelle internationale et des formateurs accrédités. La Conférence est invitée à apporter son soutien au programme de formation proposé, à demander une étude détaillée sur sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les programmes d'études, les niveaux de formation, l'accréditation et les partenariats, et à encourager l'OACI à étudier la mise en place d'un cadre international d'accréditation des formateurs en transport aérien afin d'assurer la qualité et la durabilité des programmes de formation.

1.2.5.7 La note WP/112, présentée par Oman, l'ITF, l'IFALPA et l'IFATCA, souligne la nécessité de préserver les capacités et le jugement des êtres humains face au recours croissant à l'intelligence artificielle et à l'automatisation dans l'aviation. Elle relève que certains systèmes basés sur l'intelligence artificielle (IA) peuvent produire des résultats moins prévisibles ou moins explicables que l'automatisation classique, et souligne qu'une supervision humaine effective nécessite les compétences, l'information et l'autorité nécessaires pour comprendre, remettre en question et, lorsque cela est nécessaire pour des raisons de sécurité, passer outre les décisions prises avec l'aide de l'IA. La note invite la Conférence à promouvoir

des évaluations fondées sur les facteurs humains et les incidences sur le personnel, ainsi que la participation des professionnels de l'aviation aux mutations technologiques, et à demander à l'OACI d'envisager l'élaboration d'orientations relatives à une supervision humaine effective dans les systèmes de l'aviation basés sur l'intelligence artificielle et hautement automatisés.

1.2.5.8 La note WP/97, présentée par le Soudan, se penche sur l'avenir du transport aérien mondial et souligne la nécessité d'en renforcer la résilience, la durabilité environnementale et la capacité d'innovation. Elle met en évidence les défis financiers et technologiques auxquels sont confrontés les États en développement et invite la Conférence à appuyer la préparation aux crises, la transformation numérique et la transition vers une aviation durable, parallèlement à la coopération internationale, au renforcement des capacités, au financement et au transfert de technologies.

1.2.5.9 La note WP/53, présentée par l'Ouganda au nom de 54 États membres de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), met en évidence les défis relatifs au développement d'une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'aviation en Afrique, notamment la pénurie de personnel qualifié, les coûts élevés de formation, les capacités de formation limitées et la sous-représentation des femmes et des jeunes. La note propose un programme africain d'accélération des compétences et de l'inclusion dans le secteur de l'aviation, afin de renforcer la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, de développer la formation et le transfert de technologies, de promouvoir des carrières ouvertes à tous par le programme pour les femmes et les jeunes africains dans l'aviation (AWAYA), et de faciliter la reconnaissance de qualifications équivalentes entre États. La Conférence est invitée à soutenir l'ensemble de mesures proposé, à encourager les États à élaborer des plans de gestion prévisionnelle des besoins en personnel dans l'aviation ainsi que des filières où l'augmentation de la participation des femmes et des jeunes peut être mesurée, et à demander à l'OACI d'élaborer des orientations sur la reconnaissance et la conversion des licences du personnel étrangères, tout en préservant les normes de sécurité.

1.2.5.10 La note WP/164, présentée par le Venezuela et appuyée par 18 États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC), propose de mettre en place des cadres régionaux de coopération relatifs à la prochaine génération de professionnels de l'aviation, afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de l'aviation, en particulier dans les pays en développement. La proposition préconise de réaliser des évaluations régionales des besoins actuels et futurs en personnel, de faire des inventaires des capacités de formation, et de promouvoir la coopération. Elle met aussi l'accent sur la collaboration entre les autorités de l'aviation civile, les centres de formation, les universités, le secteur et les organisations internationales, qui mettra à profit les structures régionales existantes au lieu de créer de nouveaux organismes permanents. La Conférence est invitée à encourager la coopération régionale relative à la prochaine génération de professionnels de l'aviation, à recommander aux bureaux régionaux de l'OACI de faciliter la mise en place de cadres adaptés, et à demander à l'OACI d'élaborer des orientations et des indicateurs communs permettant d'évaluer les besoins en main-d'œuvre ainsi que les résultats des initiatives nationales et régionales.

1.2.5.11 La note WP/92, présentée par l'ICCAIA, le Brésil, les Émirats arabes unis, ASA World, l'Organisation des services de navigation aérienne civile (CANSO), l'IATA, le Conseil international de l'aviation d'affaires (IBAC), l'IFALPA, l'IFATCA et l'Association internationale du fret aérien (TIACA), souligne que la pénurie mondiale de main-d'œuvre constitue un risque croissant pour la sécurité et la sûreté de l'aviation, la résilience opérationnelle et le développement économique. La note souligne la nécessité d'attirer de nouveaux talents, de fidéliser les professionnels expérimentés, d'élargir les possibilités de formation et de faciliter la reconnaissance et la mobilité du personnel qualifié, d'autant plus que le secteur est confronté à des évolutions technologiques et au vieillissement de ses effectifs. Elle préconise une collaboration renforcée entre les États, le secteur, les établissements d'enseignement et l'OACI, en

s'appuyant sur des initiatives telles que le programme relatif à la prochaine génération de professionnels de l'aviation et le Groupe de travail mondial sur les compétences en aéronautique et en aérospatiale (GAAST). La Conférence est invitée à renforcer ces partenariats, à élaborer des prévisions mondiales concernant la demande en personnel et des indicateurs relatifs aux déficits de compétences, et à tenir compte des effectifs disponibles dans les analyses économiques que mène l'OACI sur la capacité des États et des régions à tirer parti de la connectivité et des avantages économiques offerts par l'aviation.

1.2.6 **ANALYSE**

1.2.6.1 Après avoir examiné les notes WP/39, WP/63, WP/57, WP/66, WP/44, WP/13, WP/112, WP/97, WP/53, WP/164 et WP/92, la Conférence indique très largement son soutien pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre, lesquelles peuvent entraîner des répercussions considérables sur l'ensemble du secteur. Les délégations soulignent la nécessité de prendre des mesures pratiques pour rendre les carrières dans l'aviation plus attrayantes, attirer de nouveaux talents dans le secteur et fidéliser le personnel expérimenté. Le renforcement des capacités et le développement du capital humain sont reconnus comme essentiels à la croissance, à la résilience et à la durabilité à long terme de l'aviation civile internationale.

1.2.6.2 À cet égard, les délégations insistent sur l'importance de renforcer la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, l'éducation et la formation, le perfectionnement des compétences, la reconnaissance des qualifications et la coopération entre les États, le secteur, les établissements d'enseignement et les organisations internationales. Les délégations se sont déclarées favorables à ce que la mise en œuvre du programme « Prochaine génération de professionnels de l'aviation » (NGAP) se poursuive, à ce que la coopération régionale soit renforcée, les mécanismes d'évaluation des besoins en personnel améliorés, et les bonnes pratiques mises en commun. La Conférence examine les propositions relatives aux programmes de formation spécialisés, à l'accréditation d'instructeurs et à l'amélioration de la visibilité et de la coordination des activités de renforcement des capacités, et, ce faisant, note que ces initiatives devraient s'inscrire dans le droit fil des mécanismes d'accréditation existants et autres cadres. Le Secrétariat indique que l'OACI propose une gamme complète de services de formation et de soutien à la mise en œuvre, notamment le programme de la formation mondiale en aviation, le programme TRAINAIR PLUS et l'initiative de l'OACI pour la formation et le renforcement des capacités en aéronautique de l'OACI (Doc 10184). Le Secrétariat invite les États souhaitant proposer des formations à le faire au moyen de ces cadres afin de garantir l'uniformité du contenu et de la qualité, et d'éviter les chevauchements d'activités.

1.2.6.3 La Conférence souligne par ailleurs qu'il est nécessaire de perfectionner les compétences des effectifs afin de suivre le rythme des innovations technologiques, de l'automatisation et de l'introduction de l'intelligence artificielle. Les interventions mettent en évidence des besoins en compétences dans des domaines tels que la numérisation et la cybersécurité. Les délégations soulignent aussi qu'il importe de consulter le personnel concerné, de préserver les compétences humaines essentielles et de maintenir l'être humain au cœur du processus décisionnel, en s'appuyant sur les orientations appropriées de l'OACI.

1.2.6.4 Les délégations expriment largement leur soutien au besoin de consolider le soutien à la mise en œuvre ainsi que le renforcement des capacités des pays en développement, des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral (PDSL) et des petits États insulaires en développement (PEID), conformément à l'objectif stratégique « Aucun pays laissé de côté ». Elles se disent favorables à ce que les orientations, la coopération et le renforcement des capacités dans ces domaines

soient rehaussés, mais soulignent que les nouvelles initiatives devraient s'appuyer sur les programmes et mécanismes existants de l'OACI, éviter les chevauchements d'activités et tenir compte des ressources disponibles.

1.2.6.5 La Conférence prend note de la note WP/120 présentée par le Brésil et la Colombie, et appuyée par 18 États membres de la CLAC, ainsi que de la note WP/203 présentée par le Japon.

1.2.7 **CONCLUSION**

1.2.7.1 Sur la base de la documentation examinée et des délibérations tenues dans le cadre du point 1.2 de l'ordre du jour, la Conférence formule les conclusions suivantes :

a) le renforcement des capacités et le soutien à la mise en œuvre restent essentiels pour consolider les capacités des États et faire progresser l'objectif stratégique « Aucun pays laissé de côté », en particulier dans les États en développement et ceux dont les capacités sont limitées ;

b) l'éducation, la formation et le développement du capital humain sont essentiels pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, mobiliser et fidéliser un personnel compétent, diversifié et prêt pour l'aviation de demain, ainsi que pour soutenir une croissance sûre, sécurisée, résiliente et durable de l'aviation civile internationale. Les États devraient donc continuer à soutenir le programme « Prochaine génération de professionnels de l'aviation » de l'OACI ;

c) la coopération entre les États, l'OACI, l'OIT et les parties prenantes concernées devrait être encore renforcée afin de favoriser la mise en commun des connaissances, la coopération technique, la mobilité de la main-d'œuvre et l'échange de bonnes pratiques, dans le but de soutenir les objectifs de perfectionnement du personnel, de rétention des talents et de renforcement des capacités ;

d) les stratégies de développement du personnel devraient continuer à évoluer pour s'adapter aux innovations technologiques et aux technologies émergentes de l'aviation, tout en veillant à ce que les approches centrées sur l'humain restent partie intégrante du processus décisionnel et de la supervision de l'exploitation ;

e) les initiatives de renforcement des capacités et de formation devraient, le cas échéant, s'appuyer sur les programmes et cadres existants de l'OACI afin de promouvoir la normalisation, la qualité, la coordination et l'utilisation efficace des ressources, tout en évitant les chevauchements d'activités.

1.2.8 **RECOMMANDATION**

Recommandation 1.2/2 : Le transport aérien vu par le plan stratégique à long terme de l'OACI : propulser l'aviation à l'horizon 2050 – Renforcement des capacités

La Conférence recommande :

a) que les États renforcent la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, l'éducation et la formation afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre, de recruter et de fidéliser des effectifs pour l'aviation qui soient qualifiés et diversifiés, capables de s'adapter aux innovations technologiques et aux technologies émergentes de l'aviation, tout en veillant à ce que les approches centrées sur l'humain restent partie intégrante du processus décisionnel et de la supervision de l'exploitation ;

b) que les États renforcent davantage leur coopération avec les parties prenantes concernées afin de favoriser la mise en commun des connaissances, la coopération technique, la mobilité de la main-d'œuvre et l'échange de bonnes pratiques, dans le but de soutenir les objectifs de perfectionnement du personnel, de rétention des talents et de renforcement des capacités ;

c) que l'OACI poursuive la mise en œuvre du programme NGAP et renforce sa coopération avec les États, l'OIT et les autres parties prenantes afin de mettre en commun les bonnes pratiques et de fournir des orientations et un soutien technique en matière de recrutement, de rétention, de mobilité du personnel et de supervision par l'humain, à mesure que les technologies de l'aviation évoluent ;

d) que l'OACI tire parti des cadres existants, tels que le programme TRAINAIR PLUS, afin de renforcer la collaboration entre les parties prenantes pour recenser les besoins et élaborer des filières de formation progressives axées sur les compétences. Dans le même ordre d'idées, l'OACI et ses partenaires devraient continuer à étudier les possibilités de renforcer la coordination des projets de soutien à la mise en œuvre, à l'appui de l'objectif stratégique « Aucun pays laissé de côté », en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux autres États disposant de capacités limitées.

— FIN —